



ANNEXE: Une chronologie informative

1970-1973 : UNITE POPULAIRE

1. LA DICTATURE MILITAIRE – QUELQUES DATES IMPORTANTES

11 septembre 1973 : coup d'état militaire orchestré par trois commandants en chef de l'Armée (Gustavo Leigh, qui s'est autoproclamé commandant en chef des Forces Aériennes, l'amiral José Toribio Merino, Augusto Pinochet¹, général en chef des Forces Armées) ainsi que le général César Mendoza, qui s'est autoproclamé chef des Carabiniers (police chilienne)

15 juin 1974 : création officielle de la DINA², remplacée le 13 août 1977 par la CNI³

29 septembre 1974 : assassinat à Buenos Aires du général Carlos Prats⁴ et de son épouse

¹ C'est en 1978 qu'Augusto Pinochet, qui s'est autoproclamé président de la République en 1974, achève de prendre la mainmise absolue sur le pouvoir chilien, au départ partagé entre les quatre membres de la «Junta militaire de gouvernement».

² Direction d'Intelligence Nationale: services de renseignements de la dictature.

³ Centre National d'Informations.

⁴ Prats était général en chef des Armées sous l'Unité Populaire, un soulèvement au sein des Forces Armées l'amène à présenter sa démission à Allende. Il sera remplacé par Augusto Pinochet à la tête de l'Armée en 1973: le nouveau général en chef prête allégeance à un président de la République qu'il renversera quelques semaines plus tard.

5 octobre 1974 : mort au combat de Miguel Enríquez, secrétaire général du MIR

5 septembre 1975 : attentat à Rome contre Bernardo Leighton⁵ et sa femme, gravement blessés

Mai 1975 : décret suprême n° 505 commuant les condamnations infligées par les Tribunaux militaires en bannissement (exil massif)

Juillet 1975 : Opération *Colombo* ou la «liste des 119» disparus. Campagne de diffamation contre le MIR, suite à de fausses révélations prétendant que 119 personnes, portées disparues, se seraient entre-tuées en Argentine et au Brésil

1^{er} décembre 1975 : création, après cinq jours de réunion à Santiago, du Plan *Condor*⁶

21 septembre 1976 : assassinat d'Orlando Letelier, ancien ministre des Affaires Etrangères sous l'Unité Populaire, et de sa secrétaire Ronnie Moffit à Washington

18 avril 1978 : parution du décret-loi n° 2 191, qui octroie une amnistie générale pour les délits et crimes «politiques». Cette loi permet qu'il n'y ait ni enquête ni poursuite pour les crimes politiques commis entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978; elle couvre ainsi la majorité des exactions du régime militaire. Elle est connue sous le nom de «loi d'amnistie»: elle n'a jamais été abrogée, et est donc toujours en vigueur au Chili

Octobre 1980 : ratification par référendum d'une nouvelle Constitution. Cette Constitution est toujours en vigueur au Chili, régissant l'ensemble de la vie politique, sociale et économique nationale

⁵ Député démocrate-chrétien de Santiago expulsé par la Junta qui craignait un rapprochement de la DC et de la gauche.

⁶ Les archives du Plan *Condor* sont découvertes au Paraguay par l'avocat Martin Almada en 1992.

C'est lors d'une réunion à Santiago du Chili, organisée par le chef de la DINA, Manuel Contreras, avec ses homologues argentin, uruguayen, paraguayen, bolivien et brésilien, qu'est lancée l'opération de collaboration entre les services de renseignements de ces pays. Cette opération est connue sous le nom de Plan ou Opération *Condor*. L'Equateur et le Pérou rejoindront cet organisme international, clandestin, visant à établir une base de données centralisée sur leurs opposants. Cette police politique supranationale permettait surtout aux agents de chaque pays membre de circuler d'un pays à un autre pour enlever, s'échanger et assassiner les personnes arrêtées. L'Opération *Condor* aurait duré cinq ans (1975-1980) dans sa phase d'action massive, bien qu'elle se serait poursuivie plus longtemps.

25 février 1982 : assassinat du syndicaliste Tucapel Jiménez

28-30 mars 1985 : « *Los degollados* » (les égorgés). Un professeur et deux parents d'élèves, José Manuel Parada, Manuel Guerrero et Santiago Nattino sont enlevés devant le *Colegio Latinoamericano de Integración*, à l'heure d'entrer en classe, par les forces spéciales. Leurs cadavres égorgés seront retrouvés trois jours plus tard

2-3 juillet 1986 : grande grève nationale; le 2 juillet, au matin, une patrouille de militaires arrête, frappe violemment et brûle deux jeunes gens, Carmen Gloria Quintana (étudiante) et Rodrigo Rojas, (photographe). Ce dernier décède de ses blessures quelques jours plus tard

15-16 juin 1987 : Opération *Albania*, assassinat de douze jeunes assimilés au FPMR (*Frente Patriótico Manuel Rodríguez*), bras armé du PC

2. LA « TRANSITION »

5 octobre 1988 : Pinochet appelle à un plébiscite pour que les Chiliens décident si oui ou non il doit rester à son poste de président de la République jusqu'en 1997. Le NON l'emporte avec 56 % des voix

14 décembre 1989 : Patricio Aylwin, démocrate-chrétien, candidat de la *Concertación*⁷ est élu président de la République. La *Concertación* remporte également les élections parlementaires

Le président Aylwin entre en fonction le **11 décembre 1990**

25 avril 1990 : création de la Commission Nationale de Vérité et Réconciliation, dite «Commission *Rettig*»

5 mars 1991 : publication du «rapport *Rettig*» ; il recense 2 279 morts dont 957 disparus, mais il passe sous silence les victimes de torture⁸. Ces chiffres seront réajustés à la hausse progressivement

30 mai 1995 : condamnation du général Contreras pour le meurtre d'Orlando Letelier⁹

10 mars 1998 : Pinochet quitte la tête des Armées; le lendemain, il entre au Sénat comme «sénateur à vie», statut qu'occupent les anciens présidents de la République comme l'établit la Constitution pinochétiste toujours en vigueur

⁷ Alliance électorale, qui devient une alliance gouvernementale entre le parti Démocrate Chrétien, le Parti Socialiste chilien, le PPD (Parti Pour la Démocratie, proche des socialistes) et les radicaux.

⁸ Ce rapport recense les noms et le nombre des Disparus et assassinés par la dictature militaire, mais aussi des «victimes militaires». Une série de mesures, dites de «réparation» sont avancées pour les proches des familles de Disparus et d'exécutés politiques. Pour autant, les promesses faites par le candidat Aylwin d'abroger la loi d'amnistie, et de faire advenir la vérité et la justice ne sont pas respectées.

⁹ Ce sera jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, la seule et unique condamnation de responsables (ils sont trois à être jugés) de crimes perpétrés sous la dictature militaire. La loi d'amnistie comportait effectivement une clause toute particulière qui excluait les assassins de Letelier. Le gouvernement nord-américain avait fait pression sur Pinochet pour que soit ajoutée cette clause d'exception, dans la mesure où l'attentat s'était déroulé sur son territoire et, qui plus est, au cœur de la capitale étasunienne, coûtant la vie à une citoyenne nord-américaine.

3. L'AFFAIRE PINOCHET

3.1. 1998-2000: l'épopée britannique

16 octobre 1998 : alors qu'il se trouvait à Londres pour raisons médicales, le général Pinochet est placé en état d'arrestation à la demande du juge espagnol Baltasar Garzón. Celui-ci a entamé une procédure d'extradition concernant les crimes commis à l'époque où Pinochet était chef de l'état (1973-1990)

25 novembre 1999 : cinq magistrats de la Chambre des Lords britannique refusent, à trois voix contre deux, l'immunité à l'ancien dictateur

24 mars 1999 : sept «juges lords» confirment le refus de l'immunité de l'ancien dictateur chilien, mais restreignent à la période postérieure à 1988 les charges retenues contre lui

21 août 1999 : formation au Chili d'une « *Table de Dialogue* »¹⁰ en vue de préparer un projet de loi consacré à la localisation des corps des Disparus

8 octobre 2000 : la justice britannique autorise l'extradition d'Augusto Pinochet vers l'Espagne, en retenant l'ensemble des accusations de tortures lancées par le juge Baltasar Garzón

2 mars 2000 : Jack Straw (ministre britannique des Affaires Etrangères) annonce sa décision de libérer Augusto Pinochet pour raisons de santé¹¹. L'ex-dictateur rentre aussitôt au Chili, en avion. Il est accueilli triomphalement dans un aéroport militaire, où, sous les caméras du monde entier, il se lève de sa chaise roulante, pour effectuer, avec le sourire, quelques pas de victoire sur le tarmac

¹⁰ Cette «table de dialogue» réunit des militaires, des avocats, des représentants de différentes organisations de Défense des Droits de l'Homme, des représentants du monde religieux ainsi que des psychologues et historiens. Les associations de proches des Disparus et assassinés refusent néanmoins de participer à cette commission, qui se tient donc sans une partie de ses acteurs fondamentaux. La Table de Dialogue prévoit une proposition de loi assurant la garantie du secret pour quiconque voudra témoigner et dévoiler les lieux où se trouvent les corps des Disparus. Cette loi sera votée en juin 2000.

¹¹ Le dossier médical de Pinochet a été transmis en février aux quatre pays qui ont demandé son extradition, l'Espagne, la Belgique, la France et la Suisse. Les juges de ces pays contesteront les conclusions médicales britanniques.

3.2. 2000-2002: un procès contre Pinochet au Chili?

6 mars 2000 : le juge chilien Juan Guzman demande la levée de l'immunité parlementaire de l'ex-dictateur, afin de l'interroger dans le cadre de l'instruction de 72 plaintes déposées contre lui au Chili. Le lendemain, l'état chilien annonce qu'il s'associe à cette démarche

8 août 2000 : la Cour Suprême du Chili annonce la levée de l'immunité parlementaire (en tant que sénateur à vie) de l'ancien dictateur, rendant ainsi possible son procès pour des crimes commis sous son régime

1^{er} décembre 2000 : Augusto Pinochet est inculpé et assigné à résidence par le juge Guzman pour les crimes commis par une unité militaire, surnommée la « Caravane de la mort », qui exécuta 75 opposants politiques, un mois après le coup d'état de 1973. Ses avocats déposent un recours pour geler la procédure

11 décembre 2000 : la Cour d'Appel annule l'ordre d'inculpation et d'assignation à résidence d'Augusto Pinochet, arguant qu'il aurait dû être interrogé auparavant. L'accusation fait appel devant la Cour Suprême qui confirme la décision neuf jours plus tard

29 janvier 2001 : le juge Guzman inculpe et assigne à résidence l'ancien dictateur

8 mars 2001 : la Cour d'Appel rejette un recours de la défense et confirme l'inculpation, mais en atténue la qualification, ne considérant plus Pinochet comme auteur, mais comme complice des crimes de la « Caravane de la mort »

9 juillet 2001 : la 6^{ème} chambre de la Cour d'Appel suspend temporairement les poursuites judiciaires contre Pinochet

1^{er} juillet 2002 : la Cour Suprême vote un non-lieu en faveur de l'ex-général Pinochet, invoquant l'état de démence sénile de l'ancien dictateur

4 juillet 2002 : Pinochet démissionne de son poste de sénateur à vie, perdant ainsi son immunité parlementaire. Il conserve cependant une immunité en tant qu'ex-président de la République

26 septembre 2003 : création de la Commission sur la Prison Politique et la Torture, dite également «Commission *Valech*». Elle conclut que la torture a été une pratique d'état sous le régime militaire. Ses conclusions publiées le **28 novembre 2004** ont été complétées par la suite. En définitive, le rapport *Valech* estime que 28 459 prisonniers adultes ont été torturés sur un total de 34 690; 1 244 avaient moins de 18 ans et 176 moins de 13 ans; 3 626 étaient des femmes. Cependant les organismes de Défense des Droits de l'Homme, et le juge espagnol Baltasar Garzón, estiment qu'au moins 300 000 personnes furent arrêtées et torturées

3.3. 2004– 2006. Le scandale financier et la poursuite du « pas de deux » des tribunaux chiliens

Novembre 2004 : suite à une enquête nord-américaine, on apprend que Pinochet et sa famille possèdent des millions de dollars dans divers comptes bancaires. Cet argent aurait été détourné durant la présidence de l'ancien dictateur

15 avril 2004 : un juge chilien a demandé à une Cour d'Appel de Santiago de lever l'immunité d'Augusto Pinochet afin de pouvoir l'inculper dans une affaire d'évasion fiscale

13 décembre 2004 : le juge chilien Juan Guzman ordonne la mise en résidence surveillée de l'ex-dictateur dans le cadre de l'Opération *Condor*

4 janvier 2005 : la Cour Suprême du Chili valide l'inculpation de Pinochet par Juan Guzman et la décision de la Cour d'Appel de Santiago pour l'Opération *Condor*

5 janvier 2005 : placement en résidence surveillée de Pinochet inculqué pour l'affaire *Condor*, il est libéré sous caution quelques jours plus tard

26 mars 2005 : la Cour Suprême confirme l'immunité d'Augusto Pinochet dans l'affaire Prats

6 juillet 2005 : la Cour d'Appel de Santiago lève l'immunité de Pinochet pour l'Opération *Colombo*

15 septembre 2005 : la Cour Suprême classe définitivement sans suite les poursuites contre Pinochet pour l'Opération *Condor*

23 novembre 2005 : Augusto Pinochet est mis en accusation pour délits de corruption et de fraude fiscale et on ordonne qu'il soit arrêté à domicile

20 janvier 2006 : Pinochet est privé de son immunité pour la disparition et la torture de 36 opposants dans la *Villa Grimaldi*¹². Cette décision sera ratifiée par la Cour Suprême en **septembre 2006**

23 janvier 2006 : la femme d'Augusto Pinochet, Lucia Hiriart, et quatre de ses enfants, ainsi qu'une de ses belles-filles, sont mis en accusation pour délit fiscal

25 octobre 2006 : le gouvernement chilien annonce qu'Augusto Pinochet possède 9,6 tonnes d'or (180 millions de dollars) dans une banque anglaise

30 octobre 2006 : Pinochet est assigné à résidence dans l'affaire de la *Villa Grimaldi*, il sera libéré sous caution quelques jours plus tard

27 novembre 2006 : arrestation et assignation à résidence de Pinochet pour la Caravane de la mort

10 décembre 2006 : Augusto Pinochet décède à l'hôpital militaire de Santiago, après une semaine d'hospitalisation

4. LES AUTRES PROCEDURES JUDICIAIRES AU CHILI

4.1. 2001-2005 : résumé

Depuis 2001, la Cour Suprême chilienne avait assigné des juges de la Cour d'Appel et de Première Instance à la tâche exclusive, sinon prioritaire, d'investigation des cas de violations des Droits de l'Homme; plus de 350 cas étaient en cours. On a appelé ces juges «juges spéciaux» et leur nomination a permis d'accélérer les procédures judiciaires en cours, et d'obtenir un certain nombre de condamnations. Mais le **25 janvier 2005** la Cour Suprême a ordonné à tous les juges spéciaux de boucler leurs enquêtes dans les six mois à venir. S'il leur sera finalement accordé davantage de temps, les juges spéciaux n'existent plus aujourd'hui au Chili, en dépit de la poursuite des procès pour violations contre les Droits de l'Homme

2 juin 2005 : la 5^{ème} Salle de la Cour d'Appellation de Santiago décide d'absoudre cinq ex-agents de la DINA en vertu de la loi d'amnistie

Août 2005 : Manuel Contreras est gracié par le président Ricardo Lagos, dans le cadre de l'assassinat de Tucapel Jiménez

Septembre 2005 : quatre sénateurs présentent un projet de loi pour limiter les condamnations des militaires à dix ans de prison et proposent une rémission de peine pour les militaires âgés de plus de 70 ans (bien que soutenu dans un premier temps par le président, face à l'opposition de la société et d'une partie du Congrès, ce projet ne sera finalement pas adopté)

4.2. 2007-2008: un bilan en demi-teinte

Le bilan de l'année 2007, élaboré par l'équipe juridique du FASIC¹³, intitulé «*le chemin erratique de la justice*», constate une régression évidente concernant les jugements pour violations aux Droits de l'Homme durant le régime militaire. Ainsi un certain nombre de verdicts parlent d'extinction de la responsabilité pénale, à moins que ne soient appliquées des peines très basses en vertu de la procédure de demi-prescription¹⁴, lorsque n'est pas reconnue comme circonstance atténuante de la responsabilité pénale ce qu'on appelle «l'obéissance due».

Au sujet des condamnations, le même document alerte sur le fait que la Cour Suprême n'a pas rempli son rôle: elle aurait dû uniformiser la jurisprudence sur les cas relatifs aux violations des Droits de l'Homme. On se trouve ainsi face à des verdicts contradictoires, voire opposés, d'un tribunal à l'autre.

¹³ Fondation d'Aide Sociale des Eglises Chrétiennes.

¹⁴ Mesure permettant de diminuer les peines de manière significative.

¹² Centre de tortures de Santiago.

En revanche, le FASIC met en valeur la création de l'Institut des Droits de l'Homme, la préoccupation du Gouvernement pour corriger les erreurs de l'Institut Médico-Légal dans l'identification des restes des Disparus, ainsi que l'activité concernant les jugements inscrite au programme des Droits de l'Homme du Ministère de l'Intérieur. Pendant l'année 2007, deux sentences de la Cour Martiale du Tribunal Militaire de seconde instance sont venues confirmer un critère juridique de premier ordre, défendu par les organismes de Défense des Droits de l'Homme depuis des décennies : la justice militaire n'est pas compétente dans les cas où l'investigation concerne des Disparus, et ceux-ci doivent être renvoyés à la justice civile (cas Lagos Nilsson et Ortiz Moraga).

Nombre de condamnés définitifs au Chili au 31 Décembre 2007 :

À la fin de l'année 2007, 602 personnes ont été jugées pour atteintes aux Droits de l'Homme ; 195 d'entre elles ont été condamnées.

Le nombre de condamnés se trouvant actuellement en prison est de 35 : 21 d'entre eux sont membres de l'armée, 11 des carabiniers, 1 des services de renseignements, 1 de la marine et deux civils. Parmi eux, il y a 21 officiers, 3 généraux, 6 colonels, 4 lieutenants-colonels, 1 capitaine, 1 lieutenant, 6 majors et 12 sous-officiers.

Cependant, selon la Cour d'Appel de Santiago, les anciens responsables des exactions commises, qui sont condamnés à des peines d'enfermement, purgent leurs peines au pénitencier *Cordillera* (qui leur est réservé) où ils jouissent «d'excellentes conditions de vie, sans équivalent avec les détenus des autres établissements pénitentiaires.»

Au cours de l'année 2008, on constate que pour la première fois au Chili, des militaires sont condamnés pour des faits de détention et de tortures de personnes survivantes.

24 janvier 2008 : sept anciens militaires, parmi lesquels Iván Quiroz Ruiz qui venait d'être arrêté, ont été jugés par le juge en déplacement extraordinaire Mario Carroza pour 5 cas de disparition d'ex-membres du FPMR en septembre 1987

Février 2008 : l'ex-général Raúl Iturriaga Neumann est retrouvé après 52 jours de cavale. Il s'était enfui, après avoir été condamné à 5 ans de prison ferme, pour le cas de disparition de Luis Dagoberto San Martin. Il aurait été aidé dans sa fuite par d'anciens militaires retraités

Le quotidien chilien *La Nación* a révélé début **février 2008** que 30 à 40 % des officiers des Forces Armées chiliennes dont le grade est supérieur à celui de major ont fait partie de la CNI (police politique de la dictature) et ont participé à des opérations de répression sous le régime militaire. Cinq des neuf généraux de division constituant la tête du haut commandement militaire sont en cause

18 Avril 2008 : la Juge de la Cour d'Appel de Valparaíso, Eliana Quezada, a ouvert un procès contre six ex-officiers de la Marine pour le délit de séquestration du prêtre anglais Miguel Woodward, torturé à bord du Bateau Ecole Esmeralda en septembre 1973

Juillet 2008 : arrestation à l'aéroport de Madrid-Barajas d'Alfonso Podlech Michaud, ex-procureur militaire de Temuco (Chili), accusé par la justice italienne de la disparition du citoyen italien Omar Venturelli.

5. LES POURSUITES EN FRANCE

Octobre-novembre 1998 : dépôt en France de plaintes de cinq familles franco-chiliennes pour les cas de disparition d'Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein, Etienne Pesle et Marcel Amiel

1998-2006 : instruction suivie par trois juges successifs: Roger Le Loire, Sophie-Hélène Château et Sophie Clément

Décembre 2005 : le parquet de Paris a pris des réquisitions de renvoi devant la Cour d'Assises d'Augusto Pinochet et de 15 militaires de son régime. Ensuite, il appartient à la juge d'instruction Sophie Clément de signer l'acte de renvoi

Fin 2006 : clôture de l'instruction

Février 2007 : communication à la Cour d'Assises de Paris de l'ordonnance de renvoi

Fin février 2008 : audiencement du dossier au rôle de la Cour d'Assises de Paris

Mai 2008 : report sine die du procès

8 au 17 décembre 2010 : procès devant la Cour d'Assises de Paris.